

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA MENSUEL

Référence Unique du Mandat (cadre réservé au service) :

.....

Modalités de paiement par prélèvement automatique mensuel :

Le prélèvement sur votre compte bancaire sera effectué tous les 5 du mois ou le 1^{er} jour ouvrable suivant, ou après réception de votre facture de solde, en cas de résiliation de votre abonnement.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR59ZZZ425942

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Trésorerie Municipale de Chalonnais. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DE L'ABONNÉ

Nom
 Prénom
 Adresse
 CP Ville
 Tél Pays.....
 Réf. client : | |
(Référence CONTRAT/PDS précisée sur l'en-tête de votre facture d'eau)

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

CRÉANCIER : TRÉSORERIE MUNICIPALE DE CHALON
 11 avenue Pierre Nugue
 71100 CHALON-SUR-SAONE

BÉNÉFICIAIRE :

Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON
 Direction Eau et Assainissement
 23 avenue Georges Pompidou – C.S 90246
 71106 CHALON SUR SAONE CEDEX
 Tél : 03.85.43.78.05 email : eauetassainissement@legrandchalon.fr

DÉSIGNATION DU OU DES TITULAIRE(S) DU COMPTE A DÉBITER

Nom(s) et Prénom(s) :

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

.....

FR
(commence par FR pour la France)

(X) Type de paiement : paiement récurrent/répétitif

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

.....

Signé à
 Date :

SIGNATURE(s)
 du ou des titulaire(s)
 du compte à débiter

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Trésorerie Municipale de Chalonnais. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour vos droits informatiques et libertés, merci de vous reporter aux mentions Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de votre contrat d'eau.